



OBSERVATOIRE SUR L'UNION AFRICAINE N. 4/2015

1. INTRODUCTION

L'Afrique a connu lors des derniers mois un certain nombre de faits tragiques qui ont suscité l'indignation dans tous les pays du monde. Des événements qui marquent une escalade de la violence et de la contre-violence, une spirale à laquelle s'ajoute l'ascension du fait terroriste, un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur, dans les pays de l'Afrique, spécialement en Tunisie, en Libye et au Kenya où il a frappé fort, faisant des morts au sein de civils innocents.

A cela s'ajoute les problèmes de violence et d'instabilité qui frappent le continent et qui rendent la situation encore plus chaotique, surtout dans les pays déchirés par la guerre civile comme le Burkina-Faso et le Burundi. La situation humanitaire y est plus qu'alarmante. A la lumière du droit international, ces trois événements sont des violations criantes du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, puisqu'ils constituent des crimes contre l'humanité.

Par ailleurs, le Protocole de Malabo, s'il entrera en vigueur, viendra apporter de nouveaux amendements au Protocole sur le Statut de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, notamment pour devenir la Cour africaine de justice, des droits de l'Homme et des peuples.

HAJER GUELDICH